

**ECONOMIE****Zone industrielle Ahl Loughlam : l'implantation des premiers industriels au plus tard en octobre 2023**

La zone d'activité économique atteindrait un taux de remplissage de 100% à l'issue du premier appel à manifestation d'intérêt pour la location de terrains industriels. Quant au taux d'occupation des bâtiments industriels, il devrait culminer à 100% d'ici la fin de l'année 2023. L'éclairage de Hicham Assime, directeur général de la Société de développement régional Casablanca-Settat Développement S.A.

**Par Momar Diao**

Le 11 mai 2023 à 16h20 | Modifié 11 mai 2023 à 17h01

La région de Casablanca-Settat a fait le pari d'impliquer, dans la réalisation des projets structurants, le secteur privé en quête d'opportunités d'affaires. Parmi les projets de partenariat public-privé (PPP) réussis, Abdellatif Maâzouz, président du conseil de la région Casablanca-Settat, cite la réalisation de la zone industrielle ou zone d'activité économique d'Ahl Loughlam.

Ici, le PPP dans son acception large renvoie à l'association du privé pour la réalisation de projets régionaux. Médias24 a interrogé Hicham Assime, directeur général de la Société de développement régional Casablanca Settat Développement S.A., sur plusieurs questions relatives à la structuration financière du projet, au taux de remplissage et au timing de la commercialisation des terrains et locaux industriels.

"Le coût du projet de la zone industrielle d'Ahl Loughlam qui accueillera les industries de l'écosystème du cuir, s'élève à environ **210 MDH**. Le projet est initié par la région Casablanca-Settat en partenariat avec la Fédération des industries du cuir (Fédic) et le concours financier du groupe **Banque Centrale Populaire**", indique notre interlocuteur. Et de préciser : "Le projet est porté par la SDR Casablanca Settat Développement S.A, fruit de la joint-venture entre la région et le Groupe BCP via sa filiale Chaabi capital investissement".

Concernant la structuration financière du projet, qui répond aux besoins des professionnels de l'industrie du cuir, notons que le capital initial est mixte et détenu majoritairement par la région de Casablanca-Settat à hauteur de 76%, complété par un apport en numéraire du groupe bancaire et de la dette bancaire.

**La durabilité, l'atout de "charme" de la zone industrielle**

Le parc industriel qui s'étend sur 10 ha, comprend 50 bâtiments industriels et 40 lots de terrains destinés à la location. Le site a l'avantage, pour les industriels, d'être géré de façon privative. Ce qui implique l'existence d'une clôture et d'une multitude de services et infrastructures (sécurité, vidéosurveillance, nettoyage, crèche, agence bancaire, *showrooms*, bureau d'intermédiation d'emplois, etc.). "La grande particularité est que la zone industrielle sera un site produisant zéro déchet. Une plateforme de collecte, de traitement et de valorisation des déchets industriels sur site, est prévue", révèle notre source qui parle d'un projet pionnier et exemplaire en matière de durabilité et de RSE.

Le choix de l'emplacement de la zone industrielle n'est pas fortuit puisque le projet est situé à proximité du quartier populaire de Sidi Moumen. "L'enjeu était de rapprocher la source d'emplois au bassin d'emplois. Les entreprises pourront directement recruter dans l'arrondissement de Sidi Moumen. Ce qui constitue un élément positif pour la mobilité urbaine et les retombées économiques et sociales au niveau de cette partie de la ville", assure Hicham Assime. Il importe de souligner que le projet devrait à terme générer autour de 5.000 emplois directs et indirects.

**Le site accueillera ses premiers industriels entre septembre et octobre 2023**

Quant à l'entrée en service de la zone d'activité économique, "un appel à manifestation d'intérêt pour la location des terrains a déjà été lancé. Fin juin 2023, sera également lancé l'appel à manifestation pour la commercialisation des bâtiments industriels prêts à l'exploitation. Le parc industriel sera opérationnel après la commercialisation des locaux industriels, avec la signature des premiers contrats vers fin août", indique le DG de la SDR Casablanca Settat Développement S.A. Hicham Assime s'attend à ce que les premières implantations d'industriels interviennent entre septembre et octobre 2023.

Précisons que les superficies des lots de terrains et bâtiments industriels (autour de 500 et 1.000 m<sup>2</sup>), ont été fixées en prenant en compte les besoins des industriels. "Une entreprise souhaitant avoir une superficie plus grande peut par exemple fusionner deux lots de terrains, voire davantage."

Avec le concours des entités publiques concernées (préfecture, commune, etc.), la zone industrielle abritera une sorte de guichet unique. Et ce, afin de faciliter la vie aux industriels qui feront le choix de construire par eux-mêmes leurs locaux (autorisations diverses) et ceux qui occuperont les bâtiments industriels prêts à l'exploitation (raccordement aux réseaux d'eau, d'assainissement, etc.).

"La SDR, dont le siège sera situé au niveau de la zone industrielle, fera office d'interface entre les industriels et les différents services techniques", indique notre source qui se montre confiant quant au taux de remplissage du site. "Pour les terrains industriels, le parc atteindra un taux de remplissage de 100% à l'issue du premier appel à manifestation. Au sujet des bâtiments, nous tablons sur un taux d'occupation de 100% d'ici la fin de l'année 2023", révèle notre interlocuteur.

Pour conclure, celui-ci n'a pas manqué d'indiquer une **forte demande foncière des industriels** au niveau du périmètre abritant la zone industrielle, citée comme un modèle de PPP réussi à l'échelle régionale.